



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des électeurs et électrices, des partis et groupements politiques, ainsi que de l'ensemble de la communauté nationale, que les **réclamations portant sur la liste électorale provisoire** sont affichées dans les Commissions Électorales Locales (CEL) depuis le 06 avril 2025.

La CEI rappelle que les observations relatives à ces réclamations sont reçues du 09 au 13 avril 2025 dans lesdites CEL.

Par ailleurs, elle souligne que les observations sont individuelles et ne peuvent être faites de manière groupée.

La CEI tient à préciser que son siège, situé à Abidjan-Cocody, carrefour Duncan, n'abrite aucune Commission Électorale Locale, et que, par conséquent, aucune observation ne peut y être déposée.

La Commission Électorale Indépendante compte sur le civisme et la responsabilité de tous pour assurer le bon déroulement de cette étape cruciale du processus électoral.

Fait à Abidjan, le 10 avril 2025

Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent


KOUAME Adjoumani Pierre



Commission Electorale Indépendante - CEI